

**John Humbley**, prix Wüster de terminologie (2006), est professeur à l'Université Paris-Diderot. Responsable du Master de langues appliquées, il enseigne la terminologie et la traduction spécialisée. Il est membre du Centre de Linguistique Inter-langues, de Lexicologie, de Linguistique Anglaise et de Corpus, équipe d'accueil 3967 de l'Université Paris-Diderot et associé au LDI (Lexique, Dictionnaires, Informatique, UMR 7187), où il publie, avec Jean-François Sablayrolles, la revue *Neologica* (Classiques Garnier). Il prépare un ouvrage sur la néologie en terminologie.

**Mots clés** : néologie ; diachronie ; onomasiologie ; rétronymie ; commerce électronique

## **1. Introduction**

Le but de cette communication est d'esquisser les contours d'une méthodologie qui puisse rendre compte de l'apparition de termes nouveaux dans un domaine donné. Une démarche explicative comme celle que nous visons doit mettre en lumière les raisons qui président aux choix linguistiques opérés dans un contexte donné : pourquoi telle forme linguistique est-t-elle retenue plutôt qu'une autre ? Nous examinons d'abord les cas de création terminologique primaire, réalisés dans la langue où l'innovation a lieu, avant d'aborder les questions d'aménagement linguistique, en particulier celle de la transposition d'un vocabulaire dans une langue latine. Nous partons donc de l'hypothèse qu'une réelle compréhension de la motivation de la création initiale d'un terme aidera la transposition du concept correspondant dans une autre langue.

Pour ce faire, nous examinerons brièvement d'abord les théories de la néologie terminologique (ou néonymie), telles qu'elles sont proposées par les linguistes et nous prendrons pour les besoins de la démonstration l'exemple de la constitution d'un vocabulaire qui a fait l'objet d'un projet REALITER, celui du commerce électronique, afin

d'analyser en diachronie la mise en œuvre des principes dégagés par la théorie. Nous verrons que les méthodes traditionnelles tout comme les approches plus récentes doivent être complétées par une démarche spécifique, qui, à nos yeux, s'apparente à celle des géomorphologues, qui interprètent le sous-sol à partir des phénomènes visibles. Nous nous efforçons donc d'expliquer les motivations derrière les nouveaux termes par rapport à leur place dans les structures terminologiques.

## **2. La néologie en terminologie : ce qu'en disent les linguistes**

Lorsque les pionniers de la terminologie francophone se sont donné la tâche de définir la néologie, ils se sont fixés sur la définition du nouveau. Guy Rondeau (1984), qui a le premier théorisé la néonymie, préconise la méthode du corpus d'exclusion : un terme nouveau est une forme qui ne figure pas dans un corpus de dictionnaires existants. On conviendra que cette définition, parfaitement opérationnelle dans le contexte de l'époque, laisse à désirer sur le plan théorique. Elle est efficace dans la mesure où elle permet la constitution de terminographies cohérentes et l'enrichissement des ressources terminographiques existantes, mais elle situe un problème de langue par rapport à des représentations secondaires (les dictionnaires) que l'on peut en faire. De ce fait, elle risque fort de mélanger nouveautés et oublis. Mais du point de vue explicatif, il y a pire : la définition de la nouveauté par référence unique à un corpus d'exclusion fait abstraction de l'ancrage des termes nouveaux dans le contexte existant. On comprend bien la motivation de l'époque : si tel ou tel terme n'existe pas pour un concept récent donné, alors il faut le créer. Mais il s'agit ici de mieux comprendre le fonctionnement de la néologie terminologique dans son ensemble.

Les approches plus récentes de la créativité terminologique ouvrent de nouvelles perspectives, en particulier en direction de la diachronie, et recherchent des explications qui tiennent compte – entre autres – de l'ancien. La démarche la plus complète en ce sens est sans doute celle de Kyo Kageura (2002), qui postule que les termes nouveaux

d'un domaine donné sont construits, formés, à partir des anciens. Il propose une méthode qui rend compte de ce qu'il appelle la dynamique terminologique à l'échelle de l'ensemble de la terminologie de tout un domaine : l'existant est donc la base à partir de laquelle le nouveau est créé. Mais comment caractériser cette base? Rita Temmerman (2000) apporte l'éclairage de la linguistique cognitive, qui se focalise non pas sur l'ensemble de la terminologie, mais sur l'individu [1] – le scientifique dans les cas qu'elle a étudiés – et ses façons de se servir de sa langue et de son expérience du monde afin de concevoir et de nommer le nouveau. Cette perspective présuppose l'exploitation du passé, sous la forme de l'expérience acquise à la fois à l'intérieur du domaine et à l'extérieur.

### ←3. Une géomorphologie lexicale

Contrairement à Temmerman, mais comme Becker (2005), nous tentons d'abord de rendre compte de l'ensemble de la néologie d'un nouveau domaine, et de le faire en identifiant systématiquement les domaines ancêtres qui ont servi d'inspiration pour la création des termes du domaine émergent. La démarche adoptée est donc essentiellement diachronique, car nous cherchons à isoler les ensembles. En d'autres mots, c'est une étude lexicale qui décrit et explique la constitution de terminologies à partir de leurs domaines sources, un peu comme la géomorphologie, comme le dit le *Petit Robert* (2007), « ...décrit et explique les formes du relief terrestre »...

Nous formulons donc deux hypothèses :

1. Les terminologies nouvelles sont formées à partir des terminologies des domaines existants. Puisqu'un nouveau domaine est construit à partir de connaissances existantes, elles-mêmes placées dans des domaines établis, c'est le vocabulaire de ces secteurs qui constitue le point de départ pour la néologie.
2. Ces domaines existants sont essentiellement néologiques eux-mêmes. L'innovation a lieu dans les secteurs dynamiques ; on peut donc supposer que les secteurs qui

donnent naissance à de nouveaux domaines comportent une proportion élevée de néologie, qui sert dans la constitution du nouveau vocabulaire.

#### **4. Etude de cas : la constitution du vocabulaire du commerce électronique**

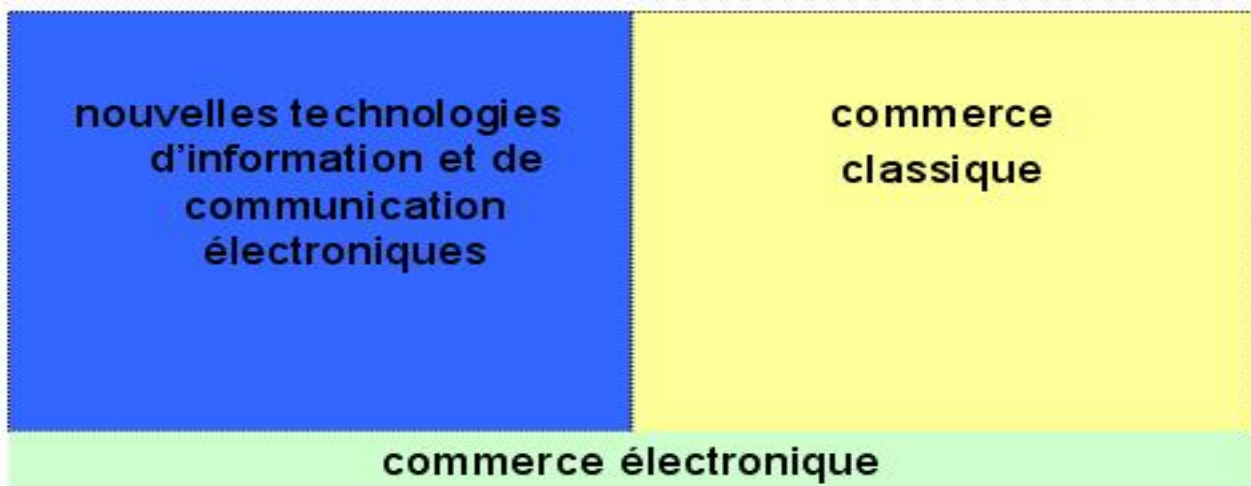
Nous savons que le vocabulaire du commerce électronique a constitué un des chantiers particulièrement réussis de REALITER, auquel l'auteur a participé aux côtés de Loïc Depecker pour la France (essentiellement pour la documentation de l'usage français hexagonal), et de Gabriel Huart et Eric Charette pour le module canadien, responsable du projet. Le résultat est non seulement un glossaire panlatin du commerce électronique, mais aussi un vocabulaire bilingue, français-anglais (Charette 2002). Il constitue un cas d'analyse privilégié dans la mesure où il se présente comme un cas relativement simple de constitution de nouveau vocabulaire, puisqu'il est issu directement de celui de la nouvelle économie, également étudiée à l'époque (Humbley 2005).

##### **4.1 Identification des domaines ancêtres**

Le commerce électronique est défini ainsi par Charette (2002) : « *achat et vente de renseignements, produits et services sur Internet* », soit l'alliance du commerce classique et des nouvelles technologies d'information et de communication électronique (NTICE). Nous postulons, à partir de cette définition, que le vocabulaire de cette nouvelle technologie est directement dérivé de ces deux domaines ancêtres. Nous partons également du constat que la nouvelle technologie commerciale s'est constituée essentiellement aux Etats-Unis et que la constitution du vocabulaire s'est produit dans un premier temps en anglais, exemple de ce que Rondeau (1984 : 124) appelle néonymie d'origine ou encore néonymie de création (Rondeau 1984 :128) [2] . Nous verrons, lorsque nous examinerons en détail les domaines sources, que ce découpage est trop schématique pour le cas qui nous intéresse, puisque dans certains secteurs, c'est la technologie française qui a joué le rôle des pionniers, et que le vocabulaire qui en est issu

est bien français « d'origine ». On peut donc faire une première approximation et imaginer la composition du vocabulaire du commerce électronique comme le résultat de deux couches, ou deux strates, celles du commerce classique et des NTICE (voir tableau 1).

## les principales strates du commerce électronique



**Tableau 1: les principales strates du commerce électronique**

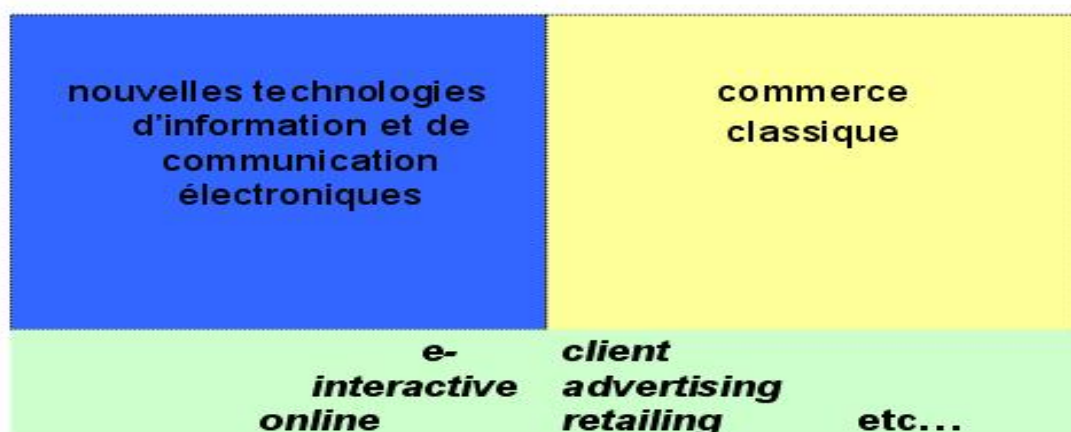
### **4.2 Les traces des domaines ancêtres dans la néologie du domaine émergent**

Afin de vérifier le bien fondé de l'hypothèse des domaines ancêtres, nous prenons la nomenclature du *Vocabulaire du commerce électronique* (Charette 2002, désormais *Vocabulaire*) et nous prélevons les termes spécifiques. En d'autres termes, nous adoptons une démarche expressément onomasiologique, qui part des notions du domaine et qui en examine les dénominations. Cet examen met en lumière un paradigme dominant pour le vocabulaire spécifique du commerce électronique, qui est constitué de termes binominaux, un peu à l'instar des taxinomies linnéennes, mais qui, au lieu de renvoyer à une division genre/espèce, présente un terme de base qui relève du

commerce classique, qualifié d'un déterminant qui fait référence aux NTICE. On a donc le terme « chef de file » e-commerce (et tout ce qui est composé à partir de ce mini-fractomorphème [3] *e-* : *e-business, e-cash, e-location, e-marketplace, e-merchant, e-payment, e-platform, e-signature, e-store, e-tailing, e-ticket, e-transaction, e-wallet*), ainsi que les très nombreux termes composés ou surcomposés à partir de ceux que nous venons de citer), les néo-classicismes en *cyber-* (*cyberbookstore, cyberclient, etc.*), les syntagmes renvoyant directement à Internet (Internet, web ; online, etc.), ou encore indirectement (*virtual*) ou par métonymie : digital (digital certificat, digital service, etc. ainsi que des fractomorphèmes : *digicash...*), *dotcom* (*dotcom firm...*). Le Vocabulaire compte une vingtaine de qualificatifs NTICE ainsi qu'une cinquantaine de noms désignant les entités du commerce, ce qui permet de mesurer l'importance et la place centrale de ce paradigme au sein de la néologie spécifique de ce secteur.

Le tableau 2 permet de visualiser l'origine des deux composantes des termes spécifiques du commerce électronique.

**structure lexicale dominante:  
déterminant (NTICE) + déterminé (commerce)**



**Tableau 2: Structure lexicale dominante : déterminant (NTICE) + déterminé (commerce)**

### 4.3 Les technologies précédentes, ou domaines ancêtres

Mais la méthode onomasiologique révèle des couches incluses dans le *Vocabulaire* qui ne correspondent pas à la structure déterminant NTICE/ déterminé commerce classique. La raison en est que les vocables correspondent en réalité à des technologies qui précèdent immédiatement celle du commerce électronique. Les deux principales, à en juger des termes qui en font partie et qui figurent dans le *Vocabulaire*, sont le paiement à distance et les systèmes de sécurité qui y sont associés. Sans ces domaines ancêtres, le commerce électronique n'aurait jamais pris son essor. On peut donc identifier une strate de vocabulaire qui précède immédiatement celle du commerce électronique proprement dite, que l'on peut visualiser comme dans le tableau 3.

#### vocabulaire intermédiaire: paiement à distance, sécurité



Tableau 3: Strates intermédiaires : le paiement à distance et les mesures de sécurité associées

Le vocabulaire du paiement à distance est très développé dans le *Vocabulaire* : il comporte les mécanismes (*electronic payment system*), les éléments du système (*smart card*), les buts : (*cashless transaction*).... Mais pour que ces nouveaux systèmes puissent être acceptés, il a fallu mettre au point des mesures de sécurité pour compenser l'absence de transactions où les parties sont en présence d'une de l'autre. Ces systèmes comportent de nouvelles possibilités d'identification (*entity identification*) et de transfert (*electronic signature*). Ce dernier exemple laisse penser que le paradigme dominant, que nous venons d'identifier, est en réalité plus ancien, et qu'il vient des systèmes de sécurité, puisque de nombreux termes des domaines ancêtres sont construits sur ce modèle.

En remontant un peu plus loin dans le temps, à partir des termes du *Vocabulaire* qui ne sont pas construits sur le paradigme central, tel que nous venons de le décrire, nous relevons deux ensembles d'éléments qui font partie du vocabulaire néologique des domaines ancêtres. Pour le commerce, il s'agit de celui de la désintermédiation, et pour les NTICE la conception de sites web. Ce dernier est représenté par une dizaine de termes :

*open Internet banner; (common) e-platform; Internet application; Internet infrastructure ; pop-up page ; portal ; private communications network ; proprietary network ; screening device...*

Elle figurait comme mot clé de l'*Encyclopedia of the New Economy* (Browing & Reiss 1999), où elle est définie comme l'élimination de l'intermédiaire. Elle aurait fait son apparition dans les banques américaines dès la fin des années 1960, mais c'est grâce à la déréglementation des marchés financiers (Big Bang de Londres de 1986) que le phénomène a pris de l'ampleur. Les NTICE lui ont permis un aboutissement parfait sous la forme du commerce électronique, puisque les moyens électroniques de communication mettent directement en contact client et fournisseur. La logistique de cette mise en contact est exprimée par un autre paradigme, mis au point juste avant l'éclosion du commerce électronique, et qui figure dans le *Vocabulaire* sous la forme des entrées



suivantes :

- *business-to-administration*
- *business-to-business segment*
- *business-to-business-to-customer/consumer*
- *business-to-business-to-business*
- *consumer-to-business segment*
- *consumer-to-consumer segment*
- *people-to-people commerce*

Il est surtout connu sous la forme des sigles qui en sont issus : *B2C (business to customer)*, *B2B (business to business)*, où la préposition *to* est indiquée, comme dans les messages SMS, par le chiffre anglais 2 (*two*). L'origine de cette formulation devient évidente si nous poursuivons notre analyse.

#### **4.4 La datation des strates de vocabulaire**

Ces couches de vocabulaire correspondent à des époques que l'on peut dater, de manière encore quelque peu approximative, puisque les termes sont surtout employés dans des contextes spécialisés encore difficilement accessibles par des recherches documentaires automatisées, comme il en existe pour les publications scientifiques ou journalistiques. Mais on peut postuler le début de la constitution du vocabulaire de la désintermédiation à partir de la fin des années 1960 et surtout des années 1970, celui du paiement à distance aux années 1980, et celui propre au commerce électronique à partir du milieu des années 1990, toujours pour l'anglais.

# datation approximative des strates

1970 – désintermédiation

1980 – paiement à distance : *electronic fund transfer*

1990 – commerce électronique

**Tableau 4: Datation approximative des strates**

Il s'agit de toute évidence de périodes relativement brèves par rapport à celles qui sont généralement retenues pour des études diachroniques, mais qui correspondent bien à la « brachychronie », préconisée par Dury et Picton (2009 :38).

## 4.5 La prise en compte de la rétronymie

L'identification des strates de vocabulaire facilite celle de ce que l'on peut appeler la rétronymie, à savoir les termes nouveaux que l'on donne pour dénommer l'ancien... par rapport au nouveau. La rétronymie a fait l'objet de quelques études en lexicographie classique, notamment par Pohl (1993), qui parlait de « néologie à rebrousse-temps ». Le terme est repris par Sablayrolles (2007 : 97), qui situe avantageusement le phénomène sous la catégorie des renominations, et par Pruvost et Sablayrolles (2003). On peut trouver toutefois que la motivation de *néologie à rebrousse-temps* est peu claire et lui préférer une nouvelle dénomination qui est bien connue en dehors du cercle des

linguistes, celle de la rétronymie. Le mot *rétronyme*, sous sa forme anglaise de *retronym*,

semble être l'invention d'un journaliste américain Frank Mankiewicz, qui l'aurait employé pour la première fois en 1980 (Safire 2007). Il est courant en anglais ainsi qu'en français en particulier parmi les informaticiens, qui s'intéressent particulièrement aux évolutions de leur spécialité et de leurs dénominations. Quel que soit le domaine, le phénomène de la rétronymie fait partie de la néologie, car le besoin de dénommer l'existant par rapport au nouveau est constant, et une démarche explicative exige d'en identifier les mécanismes. Dans le cas qui nous intéresse, on pose la question de savoir comment en effet dénommer le commerce classique et ses pratiques par rapport au commerce électronique. On constate que le paradigme central que nous avons identifié pour l'innovation sert également de modèle pour dénommer l'ancien. *A virtual store ou on-line sale correspondent bricks-and-mortar store ou brick-and-mortar sale.* En d'autres mots, on se sert d'une métonymie anglaise connue (*brick(s) and mortar*), qui accentue le caractère concret du commerce classique par rapport à la dimension immatérielle et virtuelle du commerce électronique, d'où le contre-paradigme. Cette rétroaction peut être illustrée par une projection du paradigme de dénomination de l'innovation vers les termes du commerce classique.

### des résurgences: la rétronymie

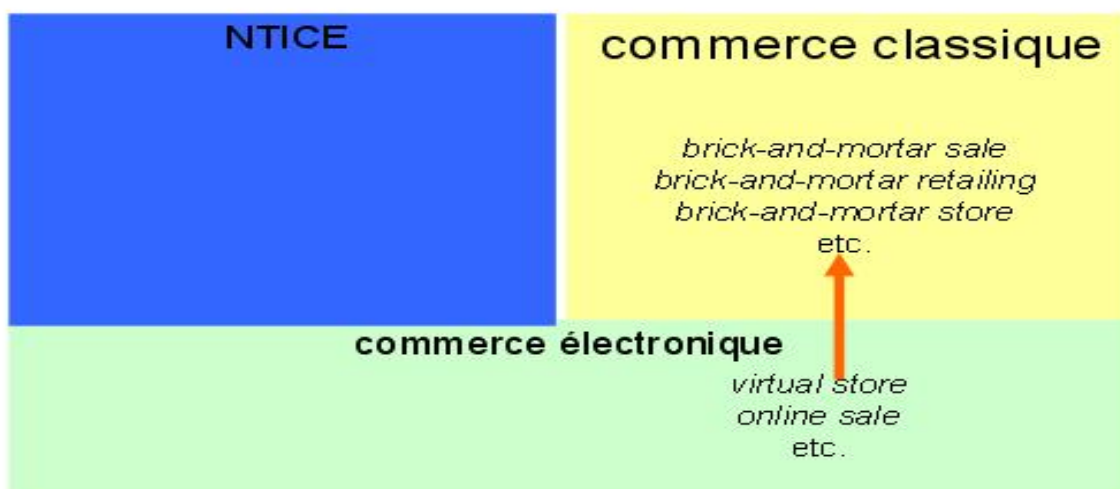


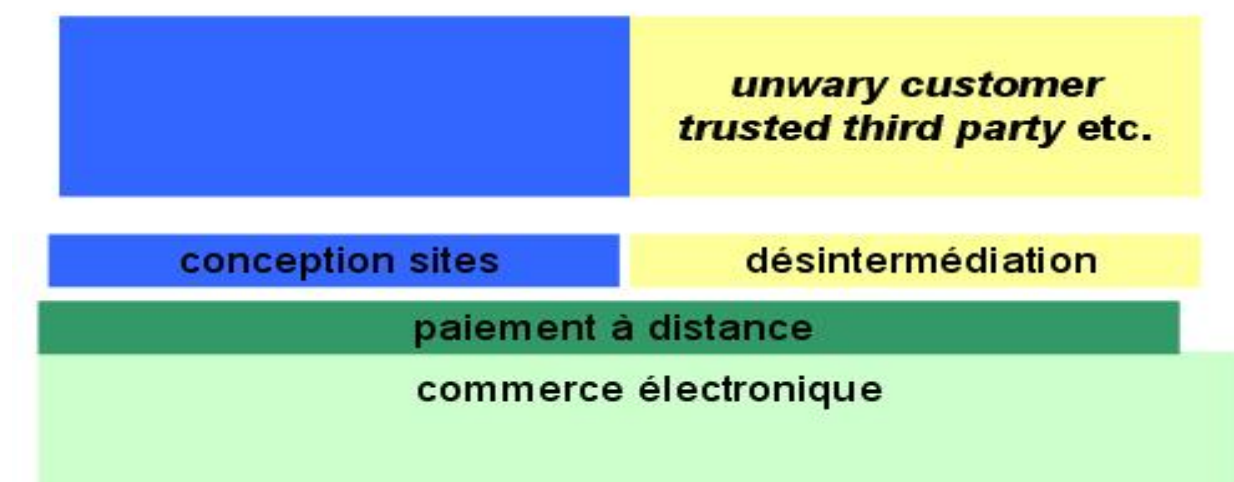
Tableau 5: les résurgences : la rétronymie

Le mécanisme fonctionne d'ailleurs dans les deux sens, car on relève également les formes comme *click-and-mortar store* (seule répertoriée dans le *Vocabulaire*), formation ludique et seulement compréhensible par référence au modèle.

#### 4.6 La réactivation du vocabulaire des domaines ancêtres

La méthode de répartition du vocabulaire par strates de domaines ancêtres permet également de visualiser la réactivation du vocabulaire bien établi, actualisé par les nouvelles applications. Les exemples de vocabulaire déjà connu mais retenu dans la nomenclature du *Vocabulaire* sont relativement nombreux. Par exemple, le commerce a toujours connu des clients imprudents (*unwary customers*), mais la dématérialisation des transactions impose une nouvelle vigilance, d'où son inclusion.

### réactivation



**Tableau 6: La réactivation**

L'inclusion parfaitement justifiée de ces termes dans un vocabulaire néologique souligne le caractère très relatif de la nouveauté en matière d'évolution lexicale.

#### 4.7 L'interpénétration des domaines ancêtres

Les schémas présentés jusqu'ici donnent à penser que les deux grands domaines ancêtres se touchent à peine, et ne se pénètrent pas. Cette impression vient de la simplification imposée par la schématisation et ne correspond pas à la réalité sociolinguistique. En réalité les informaticiens ont des contacts avec les commerçants, qui sont essentiellement leurs clients, et on observe un certain nombre de transferts linguistiques. Le plus marquant est sans doute la siglaison ludique de *B2C*, *B2B*, déjà signalée. Il est plus que probable que ce style de raccourci provienne des développeurs Java, comme on peut le lire dans les échanges de 1995

*This article examines both types of rules, deductive and reactive, shows when and how to apply them, and explains how rules can work together to provide a more effective semantic integration solution. It also examines the different uses of rules and applies rule technology to J2ME for desktop applications and J2EE for enterprise applications. This article looks at the use of rules for managing personal workflow, business transactions, and Web content in J2ME, J2EE, and JSP environments, respectively. It also covers the application of rules to B2B, customer relationship management (CRM), and supply chain management (SCM) applications. <http://www2.sys-con.com/ITSG/virtua...>*

### des infiltrations

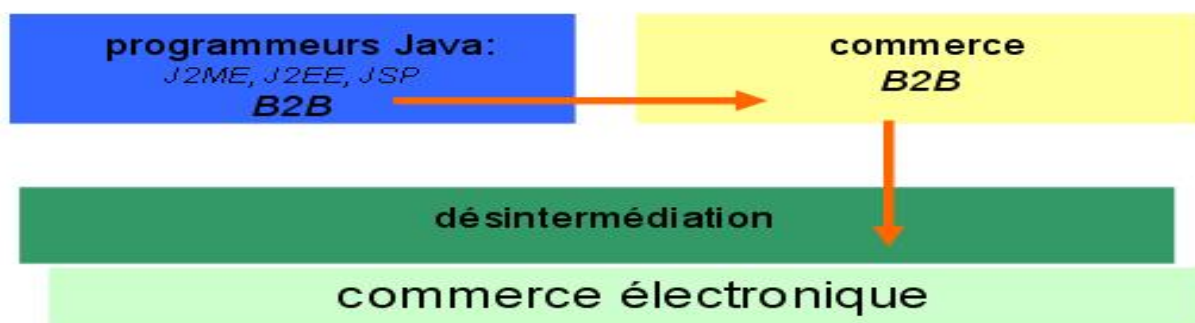


Tableau 7: Les infiltrations

## 5. La francisation du vocabulaire du commerce électronique

Jusqu'ici nous avons limité notre analyse à la constitution du vocabulaire du commerce électronique à la langue dans laquelle il a été conçu, du moins en grande partie. C'est ce vocabulaire, tout fraîchement constitué en anglais, qui est adapté au français comme aux autres langues latines. Si l'on prend les mêmes domaines, y compris les domaines ancêtres, on constate d'une part que les paradigmes sont constitués en français de la même façon qu'en anglais, et d'autre part que la francisation préalable de ces domaines ancêtres représente un atout considérable pour celle du nouveau domaine dans son ensemble.

Examinons d'abord l'adaptation du paradigme dominant du commerce électronique, représenté par un nom relevant du commerce, qualifié par un autre élément qui renvoie aux nouvelles technologies. En français, le schéma est suivi dans son ensemble, même si l'ordre des éléments est plus complexe qu'en anglais. L'ordre déterminant + déterminé est adopté pour les éléments assimilés à la composition savante :

- *cyber-commerce, etc.*
- *inter-*
- *e-commerce*

En réalité, les deux derniers sont des fractomorphèmes, des raccourcis qui représentent l'ensemble. L'ordre est inversé pour les adjectifs et les synapsies pour ce conformer à ce que nos collègues hispanophones (et catalanophones) appellent la composition patrimoniale :

- *commerce électronique*
- *signature numérique*
- *publicité interactive*
- *commerce en ligne*

On peut schématiser ce système de transposition comme dans le tableau 8:

## **Transposition en français : les mêmes stratégies**

**termes composés**

**composition patrimoniale : déterminé + déterminant**

**composition savante : déterminant + déterminé**

*commerce électronique  
cyberclient...*

### **Tableau 8: Transposition en français du modèle de néologie**

Pour le vocabulaire de base du commerce électronique à proprement parler on peut signaler une transposition complète. Dans le cas des systèmes de paiement à distance et des mesures de sécurité prises pour en assurer la fiabilité, le français a profité d'un double avantage : une commission de terminologie réactive et un secteur d'activités dynamique, dans le domaine public comme dans le privé. En France, la commission de terminologie de l'économie et des finances lance dès 1993 *vidéoachat* (précurseur absent du *Vocabulaire*), anticipant ainsi le paradigme qui sera exploité dans le commerce électronique. Certaines inventions françaises qui se sont révélées d'une importance capitale pour ce secteur sont encore plus anciennes. Roland Moréno invente la carte à puce en 1974. Elle ne sera intégrée dans les systèmes bancaires que près de vingt ans plus tard, mais connaîtra un grand succès sous la forme des télécarter. On sait par

ailleurs que le terme *monétique* a été créé en 1982 par la société Sligos (Cusin-Berche 2003:99). Monéo, le porte-monnaie électronique, est lancé par les pouvoirs publics à Tours, en 1999, assurant ainsi la diffusion d'une terminologie conçue en français. De même, un vocabulaire de l'Internet est publié par la DGLF la même année, balisant ainsi un des deux principaux domaines ancêtres.

## 6. Conclusion

Il serait prématuré de tirer des conclusions trop générales d'un exemple pris dans un domaine somme toute très peu technique et de constitution apparemment simple. La simplicité qu'il offre facilite le travail de modélisation, qui pourra être raffiné en abordant des vocabulaires naissants pris dans des domaines émergents – du présent comme du passé – qui sont plus complexes.

L'exemple de la constitution du vocabulaire du commerce électronique suffit toutefois pour indiquer certaines pistes de recherche. La première part du constat du caractère somme toute peu nouveau des nouvelles terminologies. L'étude onomasiologique révèle d'abord une part très importante du vocabulaire qui provient des domaines sources et qui est réactivé de différentes manières, et démontre que la créativité propre au nouveau domaine est très limitée et fermement ancrée dans les modèles existants. La deuxième piste est l'étude des différents paradigmes qui se forment dans les domaines ancêtres pour être développés dans la nouvelle technologie. La troisième piste, enfin, celle qui intéresse l'aménagement terminologique, indique que la réussite de l'aménagement d'un domaine nouveau dépend en partie de celui des domaines sources. Le vocabulaire du paiement à distance, par exemple, était déjà en place lors de la constitution du *Vocabulaire*: l'implantation était donc déjà faite.

La prochaine étape dans la mise au point de la méthode que nous souhaitons mettre en place est une application à un domaine plus complexe que celui du commerce



électronique. Nous analysons actuellement celui de la reproduction sonore, qui date du troisième quart du dix-neuvième siècle. Il semble confirmer les grandes lignes de ce qui est proposé ici, mais il nécessite des analyses plus fines et aussi plus étendues dans les nombreux domaines sources.

## **Références**

BECKER, H. (2005). *Semantische und lexikalische Aspekte der mathematischen Fachsprache des 19. Jahrhunderts*. Thèse de l'Université d'Oldenburg.

<http://docserver.bis.uni-oldenburg...>

BROWNING, John, Spencer Reiss (1999), *The Encyclopedia of the New Economy, Wired*.

CHARETTE, Eric (ed.) (2002), *Vocabulaire du commerce électronique*, Travaux publics et Services gouvernementaux, Canada, Bulletin de terminologie 250.

CUSIN BERCHE, Fabienne (2003) *Les mots et leurs contextes*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.

DELEGATION GENERALE A LA LANGUE FRANCAISE (1994), *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, Paris, Direction des Journaux officiels.

DURY, Pascaline, Aurélie Picton (2009), « Terminologie et diachronie : vers une réconciliation théorique et méthodologique ? », *Revue française de linguistique appliquée* XIV-2, p. 31-41.

HUMBLEY, John (2005), « Le vocabulaire de la nouvelle économie : émergence d'un vocabulaire en anglais et sa réception en français », Béjoint et Maniez (éd.), *De la mesure dans les termes*. Lyon. Presses universitaires de Lyon. 394-423.

KAGEURA, Kyo (2002), *The dynamics of terminology: A descriptive theory of term formation and terminological growth*. Amsterdam/Philadelphie. Benjamin.

POHL, Jacques et Martine Coutier (1993), « Néologie à rebrousse-temps », *Cahiers de lexicologie* 63, 99-112.

RONDEAU, Guy ([1981] 1984), *Introduction à la terminologie*, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur.

SABLAYROLLES, Jean-François (2007), « Nomination, dénomination et néologie : intersection et différences symétriques », *Neologica* 1, 87-99.

SAGER, Juan Carlos (1997), « Term formation » in S.E. Wright and G. Budin (eds.) *Handbook of Terminology Management*. Vol 1, 25-41.

TEMMERMAN, Rita (2000a), *Towards New Ways of Terminology Description. The sociocognitive approach*, J Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Philadelphia.

TEMMERMAN, Rita (2000b), “Une théorie réaliste de la terminologie; le sociocognitivism”, *Terminologies nouvelles*, 21, 58-64.

TOURNIER, Jean (1985), *Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain*, Paris, Genève, Champion Slatkine.

## **Sitographie**

### [DELEGATION GENERALE A LA LANGUE FRANCAISE](#)

MORENO, Roland (2008), [Le jour où j'ai inventé un objet qui allait se retrouver dans tous les sacs à main du monde](#), *Civis Memoria Beta*

SAFIRE, William (2007), « Retronymy », *New York Times*,  
<http://www.nytimes.com/2007/11/18/m...>

### **Note**

[1]

En ceci, elle reprend d'une autre perspective le caractère subjectif du premier critère de néologisme de Rondeau (1984 :129) : « ...la conscience collective d'un groupe de sujets parlants éclairés... spécialistes du domaine... »

[2]

Sager (1997) pour sa part, fait la même distinction, et parle de formations terminologiques primaire et secondaire.

[3]

On sait que les fractomorphèmes sont définis par J. Tournier (1985 :86) comme « un fragment de lexie qui la représente dans un mot construit ». Il n'envisage pas le cas d'un fractomorphème composé d'une seule lettre, comme *e-*. Le domaine en comporte d'autres, mais qui se sont révélés moins durables, par exemple *v-*, qui représente *vertical* dans *vortal* (*vertical portal*).